

POLITIQUE DE GESTION

Traitement des demandes de partage de coûts d'une haie ou d'une clôture mitoyenne à un terrain municipal

À l'occasion, des contribuables demandent de partager les coûts d'une haie ou d'une clôture mitoyenne à un terrain municipal. Comme le code civil prévoit à son article 1022 qu'un propriétaire peut obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds, la présente politique établit la procédure et les modalités du partage des coûts.

Le Conseil municipal charge l'inspecteur municipal ou en son absence le secrétaire-trésorier et directeur général de l'application de la présente politique.

La personne chargée de l'application de la politique reçoit les demandes et en dispose.

Dans tous les cas, la demande doit être faite par écrit et décrire sommairement la haie ou la clôture mitoyenne faisant l'objet de la demande de partage de coûts.

Dans tous les cas, la demande doit viser une implantation sur la ligne séparative.

Modalités du partage des coûts d'une haie

La Municipalité partage uniquement les coûts d'une haie de cèdres de l'Est (Thuja Occidentalis) dont la hauteur des plants sera de 90 cm ou moins suivant une plantation à tous les 60 cm.

La Municipalité fait l'achat et défraie le coût des plants, de la mousse de tourbe et de l'engrais qu'elle juge nécessaire à la plantation. Au moment convenu avec le demandeur, la Municipalité fait livrer le tout à la propriété de ce dernier qui a la charge de la plantation.

Pour toute demande de partage de coût d'une haie autre qu'une haie de cèdres de l'Est (Thuja Occidentalis), la Municipalité absorbera le moindre des deux coûts suivants:

- Coûts qu'elle aurait eu à payer pour une demande de partage de coûts d'une haie de cèdres de l'Est (Thuja Occidentalis), et
- Coûts qu'elle a à payer pour la demande de partage de coûts de la haie souhaitée par le demandeur.

Modalités du partage des coûts d'une clôture

La Municipalité partage les coûts d'une clôture mitoyenne à un terrain municipal en autant qu'elle respecte la réglementation municipale applicable quant aux matériaux, à la hauteur, etc.

Clôture en bois

Au choix du demandeur

- 1- La Municipalité commande et défraie le coût du bois et de la teinture de la clôture incluant les poteaux. Au moment convenu avec le demandeur, la Municipalité fait livrer le tout à la propriété de ce dernier qui a la charge de la fabrication, de l'installation et de l'application de la teinture.

Ou

- 2- La Municipalité défraie 50 % des coûts du bois, de la teinture (incluant l'application) et de l'installation d'une clôture en bois si le tout est réalisé par une tierce partie. Toutefois, le demandeur devra soumettre une estimation et obtenir l'accord de la personne chargée de l'application de la présente politique avant le début des travaux. Après la réalisation des travaux, le demandeur devra soumettre les pièces justificatives à la Municipalité pour paiement.

Clôture en métal

La Municipalité partage les coûts d'une clôture mitoyenne de type Frost seulement en autant qu'elle respecte la réglementation municipale applicable.

La Municipalité assume 50 % des coûts de fourniture et d'installation de la clôture sans défrayer le coût des lattes « intimité ». Toutefois, le demandeur devra soumettre une estimation et obtenir l'accord de la personne chargée de

l'application de la présente politique avant le début des travaux. Après la réalisation des travaux, le demandeur devra soumettre les pièces justificatives à la Municipalité pour paiement.

Autre clôture

Pour toute demande de partage de coût d'une clôture autre que celle précédemment mentionnée, la Municipalité absorbera le moindre des deux coûts suivants:

- Coûts qu'elle aurait eu à payer pour une clôture « Frost » de hauteur conforme à la réglementation municipale;
- Coûts qu'elle a à payer pour la clôture souhaitée par le demandeur.

Demande de partage de coûts après la réalisation de la haie ou de la clôture

La personne chargée de l'application de la présente politique pourra répondre positivement à une demande de partage de coûts si les conditions suivantes sont rencontrées :

- La demande a lieu après l'adoption de la présente politique, et
- La demande est accompagnée des pièces justificatives pertinentes, et
- La participation financière de la Municipalité ne dépasse pas la participation financière que la Municipalité aurait eu à payer si la demande avait été faite avant la réalisation de la haie ou de la clôture.

Acceptation des modalités de la présente politique

Le demandeur devra mentionner à sa demande qu'il accepte les modalités de partage des coûts établies par la présente politique.

Dispositions relatives aux coûts d'entretien de la haie ou de la clôture

Le demandeur doit accepter d'assumer 100% des coûts d'entretien de la haie ou de la clôture ayant fait l'objet de la demande et faire en sorte qu'elle soit en tout temps conforme à la réglementation municipale.

Formulaires de demande

Afin de faciliter aux contribuables les demandes de partage de coûts en conformité avec la présente politique, les services municipaux élaboreront un formulaire de demande qui comprendra au minimum les éléments suivants

Partie demandeur

- . Nom, adresse et téléphone du ou des demandeurs;
- . Lot visé par la demande;
- . Adresse de l'immeuble visé par la demande;
- . Croquis montrant l'emplacement de la haie ou de la clôture;
- . Description sommaire de la haie ou de la clôture souhaitée;
- . L'acceptation des modalités de la présente politique;
- . L'acceptation d'assumer 100% des coûts d'entretien;
- . La signature du ou des demandeurs.

Partie Municipalité

- . Nom et titre et signature de la personne qui procède à l'acceptation de la demande;
- . Acceptation telle quelle ou avec précisions;
- . Motifs du refus de la demande si applicable.

Politique de gestion adoptée à la séance ordinaire du _____ 2011 selon la résolution numéro _____ .

M Alain Bellemare
Maire

M Miguel Rousseau, urb.
Secrétaire-trésorier et directeur général

Demande de partage des coûts pour clôture ou haie mitoyenne à un terrain municipal

Identification du demandeur

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Lot visé par la demande : _____

Adresse courriel : _____

Croquis

Description sommaire de la haie ou de la clôture : _____

Demande de partage des coûts pour clôture ou haie mitoyenne à un terrain municipal

Signature

J'accepte les modalités de partage de la politique de gestion relative au « traitement des demandes de partage de coûts d'une haie ou d'une clôture mitoyenne à un terrain municipal ».

De plus, j'accepte d'assumer cent pour cent (100 %) des coûts d'entretien de la haie ou de la clôture ayant fait l'objet de la présente demande et faire en sorte qu'elle soit conforme à la réglementation municipale

x _____

Date : _____

Documents requis

- Plan d'implantation
- Facture originale

Réservé à la Municipalité

Date de réception : _____ # de résolution : _____

- Refusée
- Acceptée tel que présentée
- Acceptée avec les conditions suivantes : _____

